



Direction de la santé

Bureau de veille sanitaire

Surveillance et veille sanitaire en Polynésie Française

Données du 16 au 29 janvier 2017 (semaines 3 et 4)

Communiqué de presse

La surveillance des maladies infectieuses en Polynésie Française est effectuée chaque semaine par la déclaration volontaire des médecins sentinelles et des laboratoires.

Evolution des cas déclarés par les médecins sentinelles, par pathologie

Pathologie	Activité	Evolution
Leptospirose	Elevée	↗
Syndromes « dengue-like »	Modérée	↗
Syndromes grippaux	Faible	→
Diarrhée	Modérée	↗

Concernant les autres pathologies surveillées, aucune particularité n'est à mentionner.

Leptospirose

14 cas de leptospirose ont été déclarés durant les semaines 3 et 4, dont une dizaine de cas hospitalisés. En semaine 5, 12 cas ont déjà été déclarés. On note une augmentation de 180% par rapport à la quinzaine précédente.

La majorité des cas se trouve à Tahiti. Les communes les plus touchées depuis les intempéries du dimanche 22/01/2017 sont Punaauia, Faa'a et Pirae.

Avec les intempéries, le risque de transmission de la leptospirose augmente, soyez extrêmement vigilant.

Recommandations :

- Protection des plaies avec un pansement imperméable
- Limitation des contacts avec la boue et l'eau douce : porter des bottes, ne pas se baigner aux embouchures des rivières
- Dératisation et contrôle des pullulations de rongeurs par la gestion des déchets
- Consultation médicale en urgence dès les premiers signes

Dengue

Le nombre de cas confirmés par les laboratoires a légèrement diminué et s'élève à 29 (12 cas en semaine 1 et 17 cas en semaine 2). Pendant cette période, les cas confirmés étaient localisés à Tahiti, Moorea, Raiatea, Raivavae. Parmi les 32 cas confirmés :

- 55,2 % étaient des enfants de moins de 15 ans
- 7 cas ont été sérotypés DENV-1
- 4 hospitalisations

On observe une augmentation de l'activité de 40 % par rapport à la quinzaine précédente.

Recommandations :

- élimination des gîtes larvaires en supprimant ou protégeant toute zone de stagnation d'eau douce une fois par semaine
- utilisation de moyens de protection individuelle : répulsifs anti-moustiques, moustiquaires...

Grippe

Sept prélèvements qui se sont avérés négatifs.

Diarrhée

Le nombre de cas déclarés s'élève à 78 (32 cas en semaine 3 et 46 cas en semaine 4) dont 60 % d'enfants de moins de 4 ans. Il y a une augmentation de l'activité de 11 % par rapport à la quinzaine précédente.

Les toxi-infections alimentaires collectives doivent être déclarées au bureau de veille sanitaire.

Recommandations :

- lavage des mains : . avant la préparation et la consommation des repas
. après être allé aux toilettes
- désinfection : . des plans de travail et zones de préparation des repas
. de l'environnement, notamment des poignets de portes, en présence d'un malade.

Bureau de veille sanitaire

Tél : 40 48 82 01

Fax : 40 48 82 12

Email : veille@sante.gov.pf